



CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

COMPTE RENDU DE REUNION DU 28 Janvier 2020

Syndics présents : Mme et MM. GUILLAUME Alain (Président), REY Hubert (Vice-Président), CAIZERGUE Annie, ALAMERCERY Michel, ETCHEBERRY Philippe, GONTIER Pierre, DANY Jean Claude, ROUX André, SALVADORI Jean Marie, VATON Bernard, BEZERT Gaby, MAZOYER Sébastien (Syndics titulaires)
Mr DUNAND Yvon, GRAS léo (syndics suppléants)

Syndics Titulaires ayant donné procuration :
M. LEYDIER Daniel à M. REY Hubert
Mme TRAMIER Brigitte à M. GUILLAUME Alain

Syndics absents excusés : M. BON Alain, GRANGET Pascal, COURBET Pierre, (Syndic titulaires)
M. SURDON Philippe, BERNARD Gilles, BERNARD M. Françoise, BONTE Joël, BEZERT Cyril, CAZOTTES Guy, VANDERSTEEN Guillaume, REY Franck, PENCO Michel, VEVE Frédéric, ISNARD Marc, BISCARRAT François, BERNARD André (syndics suppléants) ,
MOUNIER Christian, BOUCHET Suzanne (Conseillers départementaux) M. TIVOLI Annie-Laure (trésorière principale)

Invitées : M. PIGNARD Sandrine, FRIZET Nadine

Alain GUILLAUME, Président de l'ASA, reçoit les syndics dans la salle de réunion du canal de Carpentras et présente à l'ensemble des syndics tous ses vœux pour l'année 2020.

Validation du compte-rendu de la séance précédente

M GUILLAUME rappelle que le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 a été envoyé par courrier à chacun des syndics avec la convocation à la présente réunion. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

Validation du Budget Primitif 2020

Le Projet de Budget a été présenté lors du conseil syndical du 12/12/2019, ce projet a été affiché à l'entrée des bureaux de l'ASA et n'a pas fait l'objet de remarques d'adhérents

Cependant quelques modifications ont été apportées et sont proposées à l'ensemble des syndics. En effet, il s'avère que la ligne de télégestion informatique des stations de pompage est à changer ce qui implique les modifications suivantes :

Dépenses d'investissement :

Article 2183 : Matériel de bureau et informatique

Ajout de 15.000€ de dépenses liés au renouvellement de la télégestion informatique des installations de l'ASA

Afin de d'équilibrer les sections, les imputations suivantes ont été modifiées :

Recettes d'investissement :

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement

Ajout à cette ligne de recette 15.000€ correspondant à l'augmentation des dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement :

- **Article 6413** : Rémunération personnel non statutaire

Diminution des dépenses de 10.000€ afin d'être au plus proche des dépenses de personnel projetées en fonction des effectifs 2020.

- **Article 6480** : Autres charges de personnel

Diminution des dépenses de 3.000€ afin d'être au plus proche des dépenses projetées en fonction des effectifs 2020.

- **Article 6064** : Fournitures administratives

Diminution des dépenses de 2000 €

- **Article 023** : Virement de la section d'investissement

Augmentation de 15.000€ de dépenses liées à l'augmentation de dépenses de l'article 2183 (matériel de bureau et informatique) en section d'investissement

Alain GUILLAUME présente le budget primitif 2020 aux syndicis. Un rapport explicatif du budget primitif est distribué à chaque syndic. Le projet de budget s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement:

Dépenses :	4.710.766,82	euros HT
Recettes :	4.710.766,82	euros HT

Investissement:

Dépenses :	2.718.466,62	euros HT
Recettes :	2.718.466,62	euros HT

Le conseil syndical approuve ce budget primitif 2020 à l'unanimité.

Réflexion sur les tarifs 2020

Les données INSEE indique que la hausse des prix à la consommation est de +1.1% de décembre 2018 à décembre 2019.

A cette hausse générale, s'ajoute un certain nombre de dépenses qui seront en augmentation pour 2020 :

- Les dépenses de personnel suite à :

Une restructuration interne des services :

Embauche d'un mi-temps comptabilité + contrat archiviste

Création d'un secrétariat pour le service travaux neufs.

Création d'un poste de chef de service exploitation et maîtrise d'œuvre

La refonte des grilles salariales du fait d'une augmentation du SMIC plus rapide que les évolutions dues à l'ancienneté des grilles les plus basses. (Exemples : les 4 premiers échelons de la grille des gardes sont en dessous du SMIC – Echelon 4 = 7 ans d'ancienneté).

- Le besoin en **formation du personnel**
- **L'augmentation des fournitures réseaux** (canalisation, bornes, raccords) : environ de +3%
- Vieillessement du **parc automobile**
- Besoin de **renouvellement** de certaines **stations de pompage Hors Conseil Départemental**

L'ensemble de ces points amène M. Guillaume et Mme Pignard à proposer une augmentation des tarifs pour l'année 2020 entre 1.5 et 2%.

Les membres du conseil syndical présents valident cette orientation de travail pour l'établissement des tarifs 2020 qui seront présentés au prochain conseil syndical.

Les orientations de travail pour 2020

- Programme pluriannuel ou contrat de canal :
Elaboration d'un programme d'action pour les 6 ans à venir (extension, modernisation, ...)
- Projet immobilier : finalisation de l'achat du terrain, dépôt du permis de construire et vente de deux maisons appartenant à l'ASA pour le financement d'une partie de l'opération.
- Modernisation des outils de travail : gestion des stocks, relève des compteurs sur tablettes et gestion des activités.
- Rapprochement ASA de Grange Neuve et intégration dans HPR

Travaux en cours

- **SECURISATION du Canal Hiver 2019-2020 :**

Une partie des travaux de cuvelage du canal principal réalisés en régie a été réalisée :

- 220ml de cuvelage complet sur Beaumes de Venise (après le siphon de la Salette)
- Reprise du secteur avec la grosse à Aubignan (Gontard)
- 400ml de cuvelage rive gauche et radier à Aubignan.

Il reste encore trois petits chantiers de cuvelage :

- Secteur aval du siphon du Four à Chaux
- Secteur Gargamiane – Aubignan
- 20ml / secteur Station les Arènes - Aubignan

Le Curage et le nettoyage des siphons du canal ont été retardés par les pluies de Novembre- Décembre
De plus, il y a eu un effondrement du canal de Ste Famille à l'exutoire (partie propriété de la commune de Monteux) : travaux à faire au plus vite

Le Canal sera remis en eau à partir du 09/02/2020

- **MODERNISATION Monteux Tranche 5 – 2ème phase :**

Le démarrage des travaux a eu lieu le 8 janvier 2020. La fin des travaux est prévue pour le 17 mai 2020

Ces travaux consistent en la pose d'une canalisation de refoulement Quartier Peyriguis (du chemin des sources à la route de Velleron) : 1800ml du DN 300 au 400mm et la pose d'antennes de distribution sur 2.800ml en PVC.

12 branchements agricoles et 68 branchements agréments sont prévus.

Suite à un appel d'offre, l'entreprise qui a été retenue est le groupement : RAMPA SAS- TEYSSIER
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 900.000 € HT

- **EXTENSION RESEAU sur Sarrians Quartier Les Bas Malançons :**

Le démarrage des travaux a eu lieu 18 novembre 2019, la fin des travaux est prévue fin février 2020

Ces travaux consistent à desservir par un réseau sous pression 38 ha agricoles sur les communes de Sarrians, Aubignan quartiers « les hauts Malançons » et « les bas Malançons ».

Pour réaliser ce projet, une prise d'eau spécifique dans le canal principal doit être réalisée.

Suite à l'appel d'offre réalisé, l'entreprise qui a été retenue est le groupement TEYSSIER-DALL AGNOLA

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 398.975 € HT

- **POSE DE BORNES AVEC COMPTEUR - Monteux**

Le démarrage des travaux a eu lieu le 14 janvier 2020

Ces travaux consistent à remplacer les bornes existantes sans compteur par des bornes avec compteur.

L'entreprise qui a été retenue est l'entreprise DALL AGNOLA pour un montant prévisionnel de travaux de 79.990 € HT.

Demandes d'occupation du Domaine Public

Le Président indique que l'ASA a reçu une demande d'occupation du domaine public :

Il s'agit d'une demande d'autorisation de pont sur la commune de JONQUIERES parcelle cadastrée A 814 fait par Mr MENARD Éric afin d'accéder en voiture sur sa parcelle.

Cette demande a été étudiée au préalable par la commission d'occupation du domaine public qui a émis un avis favorable sous réserve des prescriptions techniques.

Le conseil syndical après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette demande sous réserve du respect des conditions d'autorisations spécifiques décrites précisément dans la convention d'occupation du domaine public.

Déclassement du Domaine Public

Pour assurer sa mission de service public, l'ASA du Canal de Carpentras dispose d'ouvrages publics, implantés sur des terrains privés, afin d'acheminer l'eau sur les parcelles de son périmètre.

Sur la commune de l'Isle sur la Sorgue, au quartier Saint Antoine, une partie du réseau gravitaire de l'ASA a été modernisée. Les filioles ont été remplacées par un réseau de canalisations sous pression. Il en résulte qu'une filiole dénommée « Les Cats » et deux divisions, Bressy et Nouguier, ne servent plus à l'irrigation car le service est rendu via le réseau sous pression. Cette filiole et ces deux divisions n'ont donc plus de fonction dans l'accomplissement de l'objet de l'ASA.

Le Président présente précisément les ouvrages concernés:

- Filiole les Cats : linéaire 2 645,74 m
- Division Bressy : linéaire 295,64 m
- Division Nouguier : linéaire 358,91 m

Si l'ASA ne décline pas ces ouvrages, elle demeure responsable des dégâts éventuels liés à un débordement ; les seules eaux véhiculées dans ces ouvrages sont des eaux de pluie.

La commission occupation du Domaine publique et périmètre s'est réunie avant le conseil syndicale et propose le déclassement du domaine public de la filiole et des 2 divisions.

Le conseil syndical après en avoir délibéré donne un avis favorable au déclassement de cette filiole Les Cats et de ses divisions : Bressy et Nouguier.

Secteur Piolenc Uchaux – Réflexion sur la date d'émission du rôle

Lors du conseil syndical d'Octobre 2019, M. Biscarrat, syndic du secteur Piolenc Uchaux a demandé à ce que le rôle du secteur PIOLENC UCHAUX soit émis en même temps que celui de Carpentras soit en Mars de l'année N+1 et non en octobre de l'année N.

La demande a été faite auprès de la Trésorerie Principale de Carpentras qui a donné un accord de principe avec la nécessité de prendre une délibération du Conseil syndical.

Avant de procéder à cette modification, l'ASA a souhaité interrogé l'ensemble des syndicats de Piolenc-Uchaux afin que chacun donne son avis. Au Conseil Syndical du mois de décembre, les syndicats concernés étaient absents. Le Président a donc proposé de mettre la question à l'ordre du jour de ce conseil syndical de janvier.

Positions de chaque syndicat de PU :

- Position Mme TRAMIER : ne trouve pas d'intérêt à ce changement et préfère la date d'envoi du rôle actuel
- Position M. A. BERNARD: ne trouve pas d'intérêt à décaler l'envoi des factures sur l'exercice suivant. M. Bernard préférerait un décalage de l'envoi des factures en décembre au lieu d'octobre.
- Position de M. MAZOYER : souhaite rester sur la même période d'envoi du rôle, souhaiterait plutôt que l'on décale la relève des compteurs afin que les consommations de l'année figurent intégralement sur la facture de fin d'année. En effet, la relève des compteurs commence actuellement fin août début septembre alors que l'arrosage se poursuit largement jusqu'à début octobre.

La majorité des syndicats du secteur de Piolenc ne souhaitant pas changer la date d'émission du rôle de ce secteur, il restera inchangé. La date de début de relève des compteurs sera discutée avec le service exploitation.

Bilan des travaux facturés

Tout au long de l'année l'ASA réalise des travaux de raccordement, de déplacement ou suppression de bornes ou conduite, réparation diverses qu'elle facture conformément au règlement de service

Le Président présente les travaux pour l'année 2019 pour un montant HT total facturés de 197.573,50 €

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide l'état des travaux facturés par l'ASA.

Questions Diverses

Fraude Aubert/ Été 2018

Le jugement du tribunal Administratif de Nîmes a été rendu en première instance et est en faveur de l'ASA. Il supprime la pénalité appliquée par l'ASA sur les parcelles AK 175 et AK 176 (Non mentionnées dans le procès-verbal)

La pénalité est ramenée à 20.637,41 euros.

Achat du terrain – Syndicat Rhône Ventoux

La superficie totale du terrain vendu par le syndicat Rhône Ventoux est de 7.456m² à 50.000 €. La répartition initiale prévue est la suivante :

- EPAGE : 1 346m² soit 9 026€
- ASA : 6 110m² soit 40 974€

Le Conseil Syndical lors de sa précédente séance a validé l'achat des 6110m² soit 40 974€

Depuis ce dernier Conseil syndical de décembre, le président de l'EPAGE souhaite acheter un terrain sur la commune de Mazan – Zone du Piol pour implanter leurs locaux.

La position définitive de l'EPAGE devrait être connue d'ici mi-mars:

- attribution d'un terrain par la Cove
- validation de l'achat par le conseil syndical de l'EPAGE

Il est proposé au Conseil syndical de se positionner en faveur de l'achat de l'intégralité du terrain soit 7.456m² à 50.000 € au Syndicat Rhône Ventoux si l'EPAGE concrétise l'achat d'un terrain sur la commune de Mazan.

Convention avec le Cirame

Par délibération du 19 Juillet 2016, le Conseil Syndical a approuvé le lancement d'un projet partenarial entre l'ASA, le CIRAME et l'ARDEPI.

Ce projet consistait à améliorer la connaissance des pratiques d'irrigation des exploitants du périmètre du Canal et à améliorer le pilotage des irrigations par la pose de sondes.

L'ASA était le chef de file de cette opération et assurait la gestion administrative et financière de l'opération. A ce jour, ce projet est terminé. Le CIRAME souhaite racheter à l'ASA le matériel utilisé à savoir 5 sondes DRILL and DROP, 5 sondes MONITOR et une station météo pour un montant de 1 500 € H.T. soit 1 800 € T.T.C.

Le Président précise que l'ASA n'a pas l'utilité de ce matériel et qu'il a été financé au 80%.

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide le rachat par le Cirame du matériel de pilotage de l'irrigation.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. GUILLAUME lève la séance.